

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1764

21 septembre 2006

SOMMAIRE

Amenophis S.A., Luxembourg	84641	International Share Holding S.A., Luxembourg ..	84672
Anima International S.A., Luxembourg	84665	Investex S.A., Luxembourg	84666
Arinso Luxembourg S.A., Luxembourg	84642	Lama Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	84664
Arinso Luxembourg S.A., Luxembourg	84644	Lamberti Chine Investissements S.A., Luxem-	
Arinso Services, S.à r.l., Luxembourg	84645	bourg	84666
Arinso Services, S.à r.l., Luxembourg	84647	LM International Finance S.A., Luxembourg	84664
Arosa Finance S.A., Luxembourg	84628	Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Lu-	
Atwood S.A., Luxembourg	84628	xembourg	84647
Autotech-ID, S.à r.l., Luxembourg	84653	Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Lu-	
Boston Technology Luxembourg S.A.H., Luxem-		xembourg	84649
bourg	84641	M.V. Overseas Holding S.A., Luxembourg	84664
CLCT, Compagnie Luxembourgeoise de Chau-		Massena Holding S.A., Luxembourg	84666
dronnerie et de Tuyauterie S.A., Esch-sur-Al-		Matterhorn Immobilière S.A., Luxembourg	84665
zette	84662	Mykerinos S.A., Luxembourg	84641
CLCT, Compagnie Luxembourgeoise de Chau-		Obrona Holding, S.à r.l., Luxembourg	84667
dronnerie et de Tuyauterie S.A., Esch-sur-Al-		Obrona Holding, S.à r.l., Luxembourg	84667
zette	84663	Obrona Holding, S.à r.l., Luxembourg	84667
Conan Investments S.A., Luxembourg	84666	Opaline Investissements S.A.H., Luxembourg ...	84664
Crystal Falls S.A., Luxembourg	84641	ProLogis France XII, S.à r.l., Luxembourg	84650
Curzon Capital Partners GP (Germany), S.à r.l.,		ProLogis France XIX, S.à r.l., Luxembourg	84650
Luxembourg	84639	ProLogis France XLII, S.à r.l., Luxembourg	84645
Discus S.A., Luxembourg	84665	ProLogis France XLIV, S.à r.l., Luxembourg	84645
Dolis S.A., Luxembourg	84671	ProLogis France XLIX, S.à r.l., Luxembourg	84645
Dorwood S.A., Luxembourg	84657	ProLogis France XXII, S.à r.l., Luxembourg	84642
Evropa Nostra, S.à r.l., Roeser	84662	ProLogis Spain VIII, S.à r.l., Luxembourg	84662
Exegeklektik S.A., Munsbach	84654	ProLogis Spain X, S.à r.l., Luxembourg	84654
F.L.Q.G.E.A., Fédération Luxembourgeoise de		ProLogis Spain XI, S.à r.l., Luxembourg	84654
Qi Gong et d'Etudes Asiatiques, A.s.b.l., Luxem-		ProLogis Spain XII, S.à r.l., Luxembourg	84654
bourg	84669	ProLogis UK Management, S.à r.l., Luxembourg .	84650
Fiduciaire Royal S.A., Luxembourg	84671	Publifund, Sicav, Luxembourg	84671
Gitte Landgrebe, S.à r.l., Wasserbillig	84665	SETRAC, S.à r.l., Société d'Entreprise de Tra-	
HECF Germany 1, S.à r.l., Luxembourg	84628	vaux et Construction, S.à r.l., Strassen	84628
Hugkazko Holding S.A., Luxembourg	84667	Sherwood Invest S.A., Luxembourg	84665
Hugkazko Holding S.A., Luxembourg	84668	Tanis S.A., Luxembourg	84642
Immobilière Ciel S.A., Luxembourg	84626	Un Eugénie Brazier S.A., Luxembourg	84641
Immobilière Ciel S.A., Luxembourg	84627	Venusia S.A., Luxembourg	84666
International Share Holding S.A., Luxembourg ...	84672	West Luxcon Holdings S.A., Luxembourg	84664
International Share Holding S.A., Luxembourg ...	84672	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	84650
International Share Holding S.A., Luxembourg ...	84672	Yeoman International Holdings S.A., Luxembourg	84653
International Share Holding S.A., Luxembourg ...	84672		

84626

IMMOBILIERE CIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.641.

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE CIEL S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 227 du 25 février 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 98.641.

Bureau

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Virginie Dohogne, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphael Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte, aux formalités d'enregistrement.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société du 1^{er} mercredi du mois d'octobre au 1^{er} mercredi du mois de mai et pour la première fois en 2007 et modification subséquente de l'article 15 des statuts.

2. Extension de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière, de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses actionnaires.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

3. Divers.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au Lëtzebuurger Journal des 23 mai et 8 juin 2006;

- au Tageblatt des 23 mai et 8 juin 2006;

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéros 1012 du 23 mai 2006 et 1116 du 8 juin 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III.- Une première assemblée générale extraordinaire s'est réunie par-devant le notaire instrumentant le 2 mai 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui de la présente assemblée générale extraordinaire.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée n'ayant pas été atteint, la prédite assemblée n'a pas pu valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

IV.- La présente assemblée peut en vertu de la prédite loi délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour quelle que soit la partie du capital représentée.

Constataion de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société du 1^{er} mercredi du mois d'octobre au 1^{er} mercredi du mois de mai et pour la première fois en 2007 et de modifier par conséquent l'article 15 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière, de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses actionnaires.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: V. Dohogne, A. Lyon, R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, vol. 153S, fol. 99, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(073889.3/222/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

IMMOBILIERE CIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(073890.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

**SETRAC, S.à r.l., SOCIETE D'ENTREPRISE DE TRAVAUX ET CONSTRUCTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 61.741.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075552.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ATWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.770.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075553.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

AROSA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 93.029.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075554.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

HECF GERMANY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 117.935.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of July.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, in process to be registered in the Commercial Register of Luxembourg,

here represented by Mr Jose Maria Ortiz, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 12, 2006.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Formation

1.1. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

1.2. The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of HECF GERMANY 1, S.à r.l.

Art. 3. Registered Office

3.1. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3.2. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or the Board of Managers, as applicable.

3.3. Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or the Board of Managers, as applicable.

3.4. In the event that in the view of the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 4. Object

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Hines Pan-European Core Fund, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

4.2. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration

5.1. The Company is formed for an unlimited duration.

5.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder, owning the entire issued share capital if the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers so decide(s). If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II.- Capital, Shares**Art. 6. Issued Capital**

6.1. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

6.2. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

6.3. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital

7.1. The authorised capital of the Company is set at two million and five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-) divided into twenty-five hundred thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

7.2. The Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers is (are) authorised, during a period ending 5 years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

7.3. Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers may determine.

7.4. The Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

7.5. The Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers may delegate to any authorised Manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares

8.1. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

8.2. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

8.3. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

8.4. Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not appointed amongst them or not.

Art. 9. Indivisibility of Shares

9.1. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

9.2. Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Where the Company is composed of a sole shareholder, that sole shareholder may freely transfer the shares owned.

10.2. Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders.

10.3. Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

10.4. The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

10.5. The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital

The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III.- Board of managers

Art. 13. Board of Managers

13.1. The Company shall be managed and administered by one (1) or two (2) managers who need not be shareholder(s) (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) or more Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, form a board of Managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders.

13.2. The Manager(s) need not to be shareholder.

13.3. The Manager(s) is (are) appointed for a limited or an unlimited duration by the sole shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting and they will hold office until their successors are elected.

13.4. The Manager(s) may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least 75 per cent of the issued capital of the Company. The Manager(s) may resign at any time.

13.5. The sole shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of the Manager(s) (if any).

13.6. The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Art. 14. Meetings of the Board of Managers

14.1. The Board of Managers shall appoint, from among its members, a chairman (the «Chairman»). The Board of Managers shall choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Manager.

14.2. The Board of Managers will meet at least once per calendar year and as such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened by the Chairman if the Board of Managers so requires.

14.3. The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as Chairman pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Managers, the Chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

14.4. Every Board of Managers meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

14.5. Except in circumstances of urgency or with the prior consent of the Managers, notice of Board of Managers meetings shall be given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Managers and the nature of the business to be transacted. This notice may be waived if each Manager consents in writing, by electronic mail, fax or by post of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

14.6. The Board of Managers shall act validly only if a majority of Managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. The Chairman of the Board of Managers shall have a casting vote.

14.7. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by electronic mail, fax or by post, another Manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by electronic mail, fax or by post. Meetings of the Board of Managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

14.8. In case of urgency, a written decision, signed by (all) the Manager(s), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same consent and each of them signed by one or several Managers.

Art. 15. Minutes of the Board of Managers

15.1. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

15.2. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the Board of Managers.

15.3. Copies or extracts of the minutes of the Board of Managers which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any), or by any Manager.

Art. 16. Powers of the Manager(s) or the Board of Managers

The Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers is (are) vested with the broadest power to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers.

Art. 17. Delegation of Powers

The Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 18. Conflicts of Interests

18.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any director or employee of any company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.2. Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 19. Representation of the Company

The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole Manager if there is only one Manager or by the joint signature of any two Managers, in the other cases, or by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. Liability of a Manager

20.1. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

20.2. The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

20.3. To the extent deemed advisable by the Manager(s) or, if applicable, the Board of Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

20.4. The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

20.5. No repeal or amendment inconsistent with this article 20, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

20.6. The right to indemnification conferred in this article 20 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 20 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 20 shall be contractual rights.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 21. General meeting of shareholders

21.1. The sole shareholder shall exercise the powers granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

21.2. The managers of the Company will be appointed by a resolution of the Company's sole shareholder HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., whose bylaws provide that the appointment of managers in any of its subsidiaries, present and futures requires the affirmative and unanimous vote of its own shareholder, HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. Accordingly, the Company's shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

21.3. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, if applicable the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

21.4. Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Manager(s) or, if applicable the Board of Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

21.5. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

21.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

21.7. The Manager or, if applicable, the Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

21.8. General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, if applicable the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders

22.1. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

22.2. Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or, if applicable the Board of Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 23. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 24. Procedure, Vote

24.1. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the issued capital.

24.2. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

24.3. One vote is attached to each share.

Art. 25. Minutes of meetings of the shareholders

25.1. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

25.2. Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings, or otherwise, will be signed by the Chairman and by the Secretary, (if any) or by any Manager.

Chapter V.- Financial year, Allocation of profits

Art. 26. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 27. Adoption of annual accounts

27.1. At the end of each Company's financial year the accounts are closed, the Manager(s) or, if applicable the Board of Managers shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

27.2. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

27.3. Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 28. Allocation of Profits

28.1. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation ceases to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

28.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend in compliance with Article 6.8 of these Articles of Incorporation.

28.3. Subject to the conditions fixed by the Law, the Manager(s) or, if applicable the Board of Managers may pay out an advance on dividends. The Manager(s) or, if applicable the Board of Managers fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 29. Dissolution, liquidation

29.1. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

29.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

29.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 30. Independent auditor

30.1. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

30.2. The independent auditor, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 31. Matters not provided

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l. and fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company as shown below:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l.	EUR 12,500.-	125	12,500.-
Total	EUR 12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand two hundred Euro (2,200.- EUR).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2006.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the number of Managers at one (1) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, a limited liability company having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 United States of America, registered with the Companies Register of the State of Delaware, number 3722834;

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jose Maria Ortiz, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 juillet 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Formation

1.1. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Tous les associés ne doivent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination

La Société adopte la dénomination HECF GERMANY 1, S.à r.l.

Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3.2. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des Gérant(s) ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

3.3. Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

3.4. Au cas où le(s) Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait (estimeraient) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 4. Objet

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines Pan-European Core Fund, un fonds commun de placement établi en droit luxembourgeois (le «Fonds»).

4.2. La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée

5.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.2. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré si le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance le décide(nt). S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social émis

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

Art. 7. Capital autorisé

7.1. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux million cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) divisé en vingt-cinq milles (25.000,-) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

7.2. Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est (sont) autorisés, pendant une période prenant fin 5 années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter

le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

7.3. Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

7.4. Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut (peuvent) en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

7.5. Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut (peuvent) déléguer à tout Gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

8.1. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

8.2. La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

8.3. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

8.4. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

9.1. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

9.2. Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

10.2. Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés existants.

10.3. Lorsque la Société comporte plus d'un associé (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

10.4. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

10.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, selon le cas, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Conseil de Gérance

Art. 13. Conseil de Gérance

13.2. La Société est gérée et administrée par un (1) ou deux (2) gérants, associé(s) ou non (le ou les «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront une gestion conjointe, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non.

13.2. Le ou les Gérants ne doit (doivent) pas être un associé.

13.3. Le ou les Gérants est (sont) nommés pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique détenant la totalité du capital social émis ou par les associés lors d'une assemblée générale des associés et ils resteront en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) est (sont) élu(s).

13.4. Le ou les Gérants peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment par l'associé unique détenant la totalité du capital social émis ou par une majorité des associés lors d'une assemblée générale des associés qui detiennent ensemble au moins 75% du capital social émis de la Société. Le ou les Gérants peut (peuvent) démissionner de ses (leurs) fonctions à tout moment.

13.5. L'associé unique, détenant la totalité du capital social émis, ou l'assemblée générale des associés décide, le cas échéant, de la rémunération du ou des Gérants.

13.6. Le ou les Gérants pourra (pourront) nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le

ou les Gérants. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être Gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le ou les Gérants.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance

14.1. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Le Conseil de Gérance pourra choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être un Gérant.

14.2. Le Conseil de Gérance se réunira au moins une fois par année calendaire et autant de fois supplémentaires que nécessaire sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par le Président si le Conseil de Gérance le demande.

14.3. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des Gérants présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil de Gérance, le Président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

14.4. Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps à autre.

14.5. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable des Gérants, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'Administration à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion du Conseil de Gérance et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Gérant. Une convocation supplémentaire ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

14.6. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion de celui-ci. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Président du Conseil de Gérance dispose d'une voix prépondérante.

14.7. Tout Gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un autre Gérant comme son mandataire. Les Gérants peuvent également voter par écrit, courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication similaires. Une telle participation sera reconnue équivalente à la présence physique des Gérants à une telle réunion du Conseil de Gérance.

14.8. En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par le ou les Gérants.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

15.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

15.2. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

15.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par tout Gérant.

Art. 16. Pouvoirs du ou des Gérants ou du Conseil de Gérance

Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a (ont) le pouvoir le plus étendu pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du ou des Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Art. 17. Délégation de pouvoirs

Le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 18. Conflit d'intérêts

18.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le ou les Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, gérant, associé, member, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou employé d'une société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

18.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 19. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du Gérant si un seul Gérant a été nommé ou par la signature conjointe de deux Gérants dans les autres cas, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Responsabilité d'un Gérant

20.1. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

20.2. La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rends ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

20.3. Dans la mesure où le ou les Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance l'estime (estiment) recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

20.4. La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

20.4. Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 20 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment de telles abrogation ou modification.

20.6. Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 20 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 20 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 20 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 21. Assemblée générale des associés

21.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

21.2. Les gérants de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, la société HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l., dont les status prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de son propre associé, HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. En conséquence, l'associé de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des gérants sans obtenir l'accord unanime de HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

21.3. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

21.4. Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du ou des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

21.5. Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

21.6. Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

21.7. Le Gérant, ou le cas échéant, le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

21.8. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le ou les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

Art. 22. Pouvoirs de l'assemblée générale

22.1. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

22.2. Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au(x) Gérant(s) ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance en vertu de La loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 23. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 24. Procédure, vote

24.1. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

24.2. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

24.3. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 25. Procès-verbaux des assemblées générales

25.1. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales d'associés.

25.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Gérant.

Chapitre V.- Année sociale, Affectation des bénéfices**Art. 26. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre.

Art. 27. Approbation des comptes annuels

27.1. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse (dressent) un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

27.1. Les comptes annuels et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

27.3. Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 28. Affectation des bénéfices

28.1. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

28.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6.8 de ces Statuts.

28.3. Le ou les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance peut (peuvent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Le ou les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 29. Dissolution, liquidation

29.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

29.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

29.3. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 30. Réviseur d'entreprises

30.1. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

30.2. Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés pour une période n'excédant pas six (6) ans, et exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. A la fin de leur mandat en qualité de réviseur d'entreprises, ils seront ré-éligibles, mais pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 31. Dispositions générales

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l. pré-nommée, et été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société comme ci-après énoncé:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
HECF LUXEMBOURG MASTER 1, S.à r.l.	EUR 12.500,-	125	12.500,-
Total	EUR 12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer l'entité suivante en sa qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce de l'Etat de Delaware, numéro 3722834;

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.M. Ortiz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 71, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

G. Lecuit.

(076134.3/220/693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CURZON CAPITAL PARTNERS GP (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 92.633.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the thirty-first of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

«the proxy»,

acting as a special proxy of CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 83.278,

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée» CURZON CAPITAL PARTNERS GP (GERMANY), S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 92.633, has been incorporated by deed enacted on January 27, 2003.

II.- That the subscribed share capital of the «société à responsabilité limitée» CURZON CAPITAL PARTNERS GP (GERMANY), S.à r.l. amounts currently to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of CURZON CAPITAL PARTNERS GP (GERMANY), S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the main known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the Managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail / Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, «le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.278,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée CURZON CAPITAL PARTNERS GP (GERMANY), S.à r.l. ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 92.633, a été constituée suivant acte reçu le 27 janvier 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée CURZON CAPITAL PARTNERS GP (GERMANY), S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société CURZON CAPITAL PARTNERS GP (GERMANY), S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les principales dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

J. Elvinger.

(076191.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

84641

AMENOPHIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.464.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075556.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

MYKERINOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.329.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075557.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

UN EUGENIE BRAZIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 110.575.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075558.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

BOSTON TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.690.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075559.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CRYSTAL FALLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.454.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075561.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

84642

TANIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 92.370.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075562.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ProLogis FRANCE XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.122.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

(075658.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ARINSO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 60.115.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ARINSO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 60.115 (ci-après la «Société»), constituée sous la dénomination de ARGUS INTEGRATED SOLUTIONS S.A. suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 590 du 20 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 175 du 19 février 2003.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 13.45 heures par Monsieur Christian Bielen, administrateur, demeurant à 2000 Anvers (Belgique), Karel Rogierstraat, 19C, agissant comme président, et désignant M^e Jacqueline Kintzele, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur M^e Juliette Feitler, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Selon la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 66.713.000,- (soixante-six millions sept cent treize mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous points mentionnés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 35.000.000,- (trente-cinq millions d'euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 66.713.000,- (soixante-six millions sept cent treize mille euros) représenté par 29.687 (vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) actions sans valeur nominale au montant de EUR 31.713.000,- (trente et un millions sept cent treize mille euros) représenté par 29.687 (vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) actions sans valeur nominale;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de tenir compte de la réduction du capital social;

3. Octroi d'un pouvoir au Conseil d'administration de la Société de rembourser les actionnaires suite à la décision de réduction du capital social;

4. Octroi d'un pouvoir à tout administrateur de la Société de faire tout ce qui est requis en relation avec les présentes résolutions et ce, en particulier, en conformité avec les dispositions de l'article 69 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires approuve les déclarations du président, et après s'être reconnue régulièrement constituée et convoquée, délibère et prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 35.000.000,- (trente-cinq millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 66.713.000,- (soixante-six millions sept cent treize mille euros) représenté par 29.687 (vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) actions sans valeur nominale au montant de EUR 31.713.000,- (trente et un millions sept cent treize mille euros) représenté par 29.687 (vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que, suivant la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société doit être modifié et lu comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 31.713.000,- (trente et un millions sept cent treize mille euros) représenté par 29.687 (vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) actions sans valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir au Conseil d'administration de la Société de rembourser les actionnaires suite à la décision de réduction de capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir à tout administrateur de la Société de faire tout ce qui est requis en relation avec les présentes résolutions et ce, en particulier, en conformité avec les dispositions de l'article 69 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes,

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms et adresses, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ARINSO LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, duly registered with the Luxembourg R.C.S. under number B 60.115 (hereafter referred to as the «Company»), incorporated under the name of ARGUS INTEGRATED SOLUTIONS S.A. by a deed received by Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, on 10 July 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 590 dated 20 October 1997 and which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on 24 December 2002, published in the Mémorial C, number 175 dated 19 February 2003.

The extraordinary general meeting is opened at 1.15 p.m. by Mr Christian Bielen, director, residing at 2000 Anvers (Belgium), Karel Rogierstraat, 19C, acting as Chairman, and appointing M^e Jacqueline Kintzlele, avocat, residing professionally in Luxembourg, as Secretary of the meeting.

The meeting appoints as Scrutineer M^e Juliette Feitler, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the Company's share capital of EUR 66,713,000.- (sixty-six million seven hundred thirteen thousand Euro) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to decrease the Company's share capital by an amount of EUR 35,000,000.- (thirty-five millions Euro) so as to reduce it from its present amount of EUR 66,713,000.- (sixty-six million seven hundred thirteen thousand Euro)

represented by 29,687 (twenty-nine thousand six hundred eighty-seven) shares without nominal value to the amount of EUR 31,713,000.- (thirty-one million seven hundred thirteen thousand Euro) represented by 29,687 (twenty-nine thousand six hundred eighty-seven) shares without nominal value;

2. Amendment of Article 5 of the article of association of the Company so as to reflect the share capital decrease;

3. Decision to grant power to the board of directors of the Company to reimburse the shareholders further to the share capital decrease;

4. Decision to grant power to any one director of the Company to do all necessary in relation with the present resolutions and, in particular, in compliance with the provisions of Article 69 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915 as amended;

5. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders approves the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberates and takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to decrease the Company's share capital by an amount of EUR 35,000,000.- (thirty-five millions Euro) so as to reduce it from its present amount of EUR 66,713,000.- (sixty-six million seven hundred thirteen thousand Euro) represented by 29,687 (twenty-nine thousand six hundred eighty-seven) shares without nominal value to the amount of EUR 31,713,000.- (thirty-one million seven hundred thirteen thousand Euro) represented by 29,687 (twenty-nine thousand six hundred eighty-seven) shares without nominal value.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves that, pursuant to the aforesaid resolution, Article 5 of the articles of association of the Company must be amended and read as follows:

«Le capital social est fixé à EUR 31.713.000,- (trente et un millions sept cent treize mille euros) représenté par 29.687 (vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-sept) actions sans valeur nominale.»

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to give power to the board of directors of the Company to reimburse to the shareholders further to the share capital decrease.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant power to any one director of the Company to do all necessary in relation with the present resolutions and, in particular, in compliance with the provisions of Article 69 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915 as amended.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,500.- (two thousand and five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, they signed together with the notary, the present original deed.

Signé: Ch. Bielen, J. Kintzele, J. Feitler, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(073882.3/222/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ARINSO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 60.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(073883.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ProLogis FRANCE XLIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.292.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07960, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

(075665.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ProLogis FRANCE XLIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.894.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07949, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

(075667.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ProLogis FRANCE XLII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.895.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07942, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

(075669.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ARINSO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 90.359.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société ARINSO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 60.115,

dûment représentée par Monsieur Christian Bielen, administrateur, demeurant à 2000 Anvers (Belgique), Karel Rogierstraat, 19C, en vertu d'une résolution prise en date du 2 juin 2006 par le Conseil d'Administration de ARINSO LUXEMBOURG S.A., prénommée.

Une copie des résolutions prises par le Conseil d'administration de ARINSO LUXEMBOURG S.A., après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée ARINSO LUXEMBOURG S.A. est l'associée unique de la société ARINSO SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 90.359 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 93 du 30 janvier 2003, suivi d'un acte rectificatif reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2002, publié dans le même Mémorial C.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire soussigné d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 26.671.400,- (vingt-six millions six cent soixante et onze mille quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 47.627.500,- (quarante-sept millions six cent vingt-sept mille cinq cents euros) représenté par 1.905.100 (un million neuf cent cinq mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 20.956.100,- (vingt millions neuf cent cinquante-six mille cent euros) représenté par 838.244 (huit cent trente-huit mille deux cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par voie d'annulation de 1.066.856 (un million soixante-six mille huit cent cinquante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'annuler 1.066.856 (un million soixante-six mille huit cent cinquante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide que, suivant les résolutions précédentes, l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts de la Société doit être modifié et lu comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 20.956.100,- (vingt millions neuf cent cinquante-six mille cent euros) représenté par 838.244 (huit cent trente-huit mille deux cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir au Conseil de gérance de la Société de rembourser à l'associée unique les parts sociales qui viennent d'être annulées, et de manière plus générale de faire tout ce qui est requis en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.400,- (deux mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la demande de la comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company ARINSO LUXEMBOURG S.A., with its registered office at L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, duly registered with the Luxembourg R.C.S. under number B 60.115,

duly represented by Mr Christian Bielen, director, residing at 2000 Anvers (Belgium), Karel Rogierstraat, 19C, by virtue of a resolution taken on June 2, 2006 by the board of directors of ARINSO LUXEMBOURG S.A., prenamed.

A copy of the resolutions taken by the board of directors, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid ARINSO LUXEMBOURG S.A. is the sole member of the company ARINSO SERVICES, S.à r.l., having its registered office at L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, duly registered with the Luxembourg R.C.S. under number B 90.359 (hereafter referred to as the «Company»), incorporated by a deed received by Maître Marthe Thyes-Walch, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary on December 11, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 93 dated January 30, 2003, followed by a deed of rectification received by the undersigned notary on December 16, 2002, published in the same Mémorial C.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to decrease the Company's corporate capital by an amount of EUR 26,671,400.- (twenty-six million six hundred seventy-one thousand four hundred Euro) so as to reduce it from its present amount of EUR 47,627,500.- (forty-seven million six hundred twenty-seven thousand five hundred Euro) represented by 1,905,100 (one million nine hundred five thousand one hundred) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to the amount of EUR 20,956,100.- (twenty million nine hundred fifty-six thousand one hundred Euro) represented by 838,244 (eight hundred thirty-eight thousand two hundred forty-four) corporate units with a par value of EUR 25.-

(twenty-five Euro) each by means of cancellation of 1,066,856 (one million sixty-six thousand eight hundred fifty-six) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The sole member resolves to cancel 1,066,856 (one million sixty-six thousand eight hundred fifty-six) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The sole member resolves that, pursuant to the aforesaid resolutions, the article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company must be amended and read as follows:

«Le capital social est fixé à EUR 20.956.100.- (vingt millions neuf cent cinquante-six mille cent euros) représenté par 838.244 (huit cent trente-huit mille deux cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

Fourth resolution

The sole member resolves to give power to the board of managers of the Company to reimburse to the sole member the corporate units which have just been cancelled and to do any required action in relation with the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 2,400.- (two thousand and four hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, duly represented, the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Signé: Ch. Bielen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(073879.3/222/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ARINSO SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 90.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juillet 2006.

T. Metzler.

(073880.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 37.467.

In the year two thousand six, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Anne-Marie Reuter, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the Board of Directors of LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A. (the «Company»), a company having its registered office at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, by virtue of a proxy given on 24 May 2006 respectively 30 May 2006, which shall remain annexed to the present deed.

Such appearing person, acting in his aforesaid capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a public limited company pursuant to a deed of Maître Marthe Thyes-Walch, notary residing in Luxembourg, on 4 July 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 January 1992, number 16. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 9 October 2003, published in the Mémorial of 28 November 2003, number 1265.

2) The share capital of the Company is fixed at four hundred thousand U.S. Dollars (400,000.- USD) divided into five thousand (5,000) shares of a par value of eighty U.S. Dollars (80.- USD) per share.

3) Pursuant to article 5 of the articles of incorporation, the Company has an authorized capital of five million U.S. Dollars (5,000,000.- USD).

4) According to article 5 of the articles of incorporation, the board of directors is authorized and empowered to issue further shares with or without an issue premium and convertible bonds so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital, in whole or in part, from time to time as the board of directors at its discretion may determine, and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the law on commercial companies dated 10 August 1915.

5) The Company has issued on 30th June 2003 standard notes over an amount of three million seven hundred and fifty thousand U.S. Dollars (3,750,000.- USD), which have been converted into convertible bonds as of 10th October 2003. In this respect, an audit report has been established.

6) The Company has received from the various bondholders requests to convert their convertible bonds into shares which the Board of Directors has accepted by virtue of a circular resolution dated 10 April 2006.

7) By the afore mentioned circular resolution of the board of directors dated 10 April 2006, as a result of the conversion of convertible bonds into shares of the Company, the directors have approved to increase the capital of the Company up to seven hundred thirty-two thousand four hundred and eighty U.S. Dollars (732,480.- USD) by the issuance of four thousand one hundred and fifty-six (4,156) shares of a par value of eighty U.S. Dollars (80.- USD) and an issue premium of eight hundred twenty-two U.S. Dollars and thirty-one cents (822,31.- USD) per share.

The foregoing resolution, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Mrs Anne-Marie Reuter, prenamed, states hereby, that the four thousand one hundred and fifty-six (4,156) shares have been issued on 10 April 2006 at the par value of eighty U.S. Dollars (80.- USD) per share in consideration for the convertible bonds with an issue premium of eight hundred twenty-two U.S. Dollars and thirty-one cents (822.31.- USD) per share.

All the shares thus issued have been fully paid up, so that the amount of three hundred and thirty-two thousand and four hundred and eighty U.S. Dollars (332,480.- USD) is allocated to the share capital of the Company and the amount of three million four hundred and seventeen thousand five hundred and twenty U.S. Dollars (3,417,520.- USD) for the issue premium.

The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

8) As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

«Art. 5. (first paragraph). The share capital is fixed at seven hundred thirty-two thousand four hundred and eighty U.S. Dollars (USD 732,480.-) divided into nine thousand one hundred and fifty-six shares (9,156) with a par value of eighty U.S. Dollars (USD 80.-)».

Expenses

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 263,904.67 and the issue premium at EUR 2,712,642.81.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 34,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Anne-Marie Reuter, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A. (la «Société»), une société ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2006, respectivement 30 mai 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agit en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 janvier 1992, numéro 16. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 octobre 2003, publié au Mémorial du 28 novembre 2003, numéro 1265.

2) Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille dollars U.S. (USD 400.000,-) divisé en cinq mille actions (5.000) d'une valeur nominale de quatre-vingts dollars U.S. (USD 80,-) chacune.

3) Conformément à l'article 5 des Statuts, la Société a un capital autorisé de cinq millions dollars U.S. (USD 5.000.000,-).

4) Conformément à l'article 5 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre d'autres actions avec ou sans prime d'émission et des obligations convertibles afin de porter le capital total de la Société jusqu'au total du capital social autorisé, en une ou plusieurs fois aux moments qu'il jugera opportuns et à accepter des souscriptions pour ces actions pendant une période telle que déterminée par Article 32(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5) La Société a émis le 30 juin 2003 des obligations d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille dollars U.S. (USD 3.750.000,-), qui ont été converties en obligations convertibles le 10 octobre 2003. A cet égard, un rapport d'un réviseur d'entreprises a été établi.

6) La Société a reçu de la part des détenteurs des obligations des demandes de conversion de leurs obligations convertibles en actions nominatives; celles-ci ont été acceptés par le conseil d'administration en vertu d'une résolution circulaire en date du 10 avril 2006.

7) Par résolution circulaire du conseil d'administration en date du 10 avril 2006, les membres du conseil d'administration ont approuvé d'augmenter le capital social de la Société à sept cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingts dollars U.S. (USD 732.480,-) par l'émission de quatre mille cent cinquante-six (4.156) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts dollars U.S. (USD 80,-) et une prime d'émission de huit cent vingt-deux dollars U.S. et trente et un cents (USD 822,31) par action.

La résolution susmentionnée, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Madame Anne-Marie Reuter, prénommée, déclare par les présentes qu'en contrepartie des obligations convertibles, quatre mille cent cinquante-six (4.156) actions ont été émises le 10 avril 2006, à la valeur nominale de quatre-vingts dollars U.S. (USD 80,-) par action avec une prime d'émission de huit cent vingt-deux dollars U.S. et trente et un cents (USD 822,31,-) chacune.

Toutes les actions ainsi émises ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trois cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingts dollars U.S. (USD 332.480,-) est allouée au capital de la Société et la somme de trois millions quatre cent dix-sept cent vingt dollars U.S. (USD 3.417.520,-) est allouée à la prime d'émission.

Les documents justificatifs des émissions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à sept cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingts dollars U.S. (USD 732.480,-) représenté par neuf mille cent cinquante-six actions (9.156) d'une valeur nominale de quatre-vingts dollars U.S. (USD 80,-).»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 263.904,67 et la prime d'émission est évaluée à EUR 2.712.642,81.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 34.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-M. Reuter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2006, vol. 437, fol. 32, case 10. – Reçu 29.765,47 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2006

H. Hellinckx.

(077297.3/242/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 37.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077298.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ProLogis FRANCE XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.841.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07941, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(075671.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ProLogis FRANCE XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.107.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07937, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(075673.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ProLogis UK MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 97.275.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07935, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(075676.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of June.

Before us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held a General Meeting of shareholders of YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (hereafter «the Company»), a société anonyme holding having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer (R.C. Luxembourg B 53.248), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 29th November 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 23rd February 1996. The articles of incorporation of the Company have been amended at several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 February 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 19 May 2006.

The meeting was opened at 15.30 p.m. with Hermanus R.W. Troskie, director, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer in the chair,

who appointed as secretary Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The meeting elected as scrutineer Kai Hennen, private employee, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:
I.- That all the shares being registered shares, convening notices for the present general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on the 29th May 2006.

The convening notice has also been published in the Luxembourg newspaper «D'Wort» on the 13th of June 2006.

II.- That the special business of the meeting is the following:

8.- cancel the 1,339,952 (one million three hundred thirty-nine thousand nine hundred fifty-two) B ordinary shares in the capital of the Company purchased on 2 March 2006 and now held by the Company in treasury;

9.- consequently reduce the issued share capital of the Company;

10.- amend the Articles of Incorporation of the Company so as to authorise the Board, for a period of one year from the date of amendment of the Articles of Incorporation of the Company to this effect, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued);

11.- amend article 5 of the Articles of Incorporation to record the effect of the foregoing resolutions referred to in agenda items 8 and 9.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- It appears from the said attendance list, that 1,302,547.50 shares out of the 2,605,095 voting shares are represented at the present meeting.

V.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

The special report of the Board of Directors established in accordance with Article 32-3 (5) of the law on commercial companies is submitted to the shareholders. A copy of this report will remain attached to the present deed.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to cancel the 1,339,952 (one million three hundred thirty-nine thousand nine hundred fifty-two) B ordinary shares in the capital of the Company purchased on 2 March 2006 and now held by the Company in treasury.

Second resolution

Consequently the general meeting decides to decrease the subscribed capital of the Company by EUR 2,130,523.68 (two million one hundred thirty thousand five hundred twenty-three Euro sixty-eight cents) to bring it from its present amount of EUR 6,272,624.73 (six million two hundred seventy-two thousand six hundred twenty-four Euro seventy-three cents) to EUR 4,142,101.05 (four million one hundred forty-two thousand one hundred one Euro zero five cents) represented by 595,307 (five hundred ninety-five thousand three hundred seven) A Ordinary shares having a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine Euro) per share and 2,009,788 (two million nine thousand seven hundred eighty-eight) B Ordinary shares having a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine Euro) per share.

Third resolution

The general meeting resolves to authorise the directors, for another period of one year from this day on, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend paragraph 5.2 and 5.3 of article 5 of the Articles of Incorporation which now read as follows:

«5.2 The subscribed Share capital is set at EUR 4,142,101.05 (four million one hundred forty-two thousand one hundred one Euro zero five cents) divided into 595,307 (five hundred ninety-five thousand three hundred seven) A Ordinary shares having a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine Euro) per share and 2,009,788 (two million nine thousand seven hundred eighty-eight) B Ordinary shares having a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine Euro) per share.

5.3 The authorised Share capital is fixed at EUR 15,000,000 (fifteen million Euro), divided into EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro) in respect of the A Ordinary shares and EUR 13,500,000 (thirteen million five hundred thousand Euro) in respect of the B Ordinary shares. The board of Directors is authorised, for a period of one year from the 29th of June 2006, to issue Shares up to the limit of the authorised Share capital of the Company to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued).»

All the resolutions have been taken unanimously, except that one shareholder holding 3,483 A ordinary shares and 11,754 B ordinary shares voted against item 10 and one shareholder holding 1,082 A ordinary shares and 3,651 B ordinary shares voted against items 8-11.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale des actionnaires de YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (ci-après «la Société»), société anonyme holding ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, (R.C. Luxembourg B 53.248), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 23 février 1996 et dont les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 19 mai 2006.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Hermanus R. W. Troskie, directeur, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kai Hennen, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 29 mai 2006.

Un avis de convocation a été publié dans le journal luxembourgeois «D'Wort» en date du 13 juin 2006.

II.- Que l'ordre du jour extraordinaire de la présente Assemblée Générale est le suivant:

8.- annuler 1.339.952 (un million trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-deux) actions de type B du capital de la Société rachetées en date du 2 mars 2006 et détenues actuellement par la Société dans son portefeuille;

9.- en conséquence réduire le capital social de la Société;

10.- modifier les statuts de la Société de façon à autoriser le Conseil d'Administration durant une période d'un an à partir de la présente assemblée générale à émettre des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé, aux personnes et dans les conditions qui leurs semblent appropriées (et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre);

11.- modifier l'article 5 des statuts afin d'y refléter les résolutions concernant les points 8 et 9 portés à l'ordre du jour ci-avant.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que 1.302.547,50 actions sur 2.605.095 actions détenues par des tiers actionnaires sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales est soumis aux actionnaires. Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Ensuite l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler 1.339.952 (un million trois cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-deux) actions de type B de la Société rachetées en date du 2 mars 2006 détenues actuellement par la Société dans son portefeuille.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 2.130.523,68 (deux millions cent trente mille cinq cent vingt-trois euros soixante-huit cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 6.272.624,73 (six millions deux cent soixante-douze mille six cent vingt-quatre euros soixante-treize cents) à EUR 4.142.101,05 (quatre millions cent quarante-deux mille cent un euros zéro cinq cents) divisé en 595.307 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent sept) actions de type A avec une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro cinquante-neuf cents) par action et 2.009.788 (deux millions neuf mille sept cent quatre-vingt-huit) actions de type B avec une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro cinquante-neuf cents) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, pour une durée d'un an à partir de ce jour, à émettre des actions dans les limites du capital autorisé de la Société à telles personnes et à telles conditions qu'il jugera convenables et spécialement sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 5.2 et 5.3 de l'article 5 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«5.2. Le capital souscrit est fixé à EUR 4.142.101,05 (quatre millions cent quarante-deux mille cent un euros zéro cinq cents) représenté par 595.307 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent sept) actions de type A d'une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro et cinquante-neuf cents) chacune et 2.009.788 (deux millions neuf mille sept cent quatre-vingt-huit) actions de type B d'une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro et cinquante-neuf cents) chacune.

5.3 Le capital autorisé est fixé à EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) représenté par EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) en actions de type A et EUR 13.500.000 (treize millions cinq cent mille euros) en actions de type B.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période d'un an à partir du 29 juin 2006, à émettre des actions dans la limite du capital autorisé aux personnes et dans les conditions qui leur semblent appropriées et (spécifiquement procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises).»

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité, sauf qu'un actionnaire détenant 3.483 actions ordinaires A et 11.754 actions ordinaires B a voté contre le point 10 et un actionnaire détenant 1.082 actions ordinaires A et 3.651 actions ordinaires B a voté contre les points 8-11.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.R.W. Troskie, M. Gangloff, K. Hennen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, vol. 154S, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

F. Baden.

(074915.4/200/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 53.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(074916.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

AUTOTECH-ID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.854.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1519 du 22 octobre 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n° 501 du 27 mai 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUTOTECH-ID, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(079461.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

ProLogis SPAIN XII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.323.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07932, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(075677.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ProLogis SPAIN XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.909.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07930, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(075680.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ProLogis SPAIN X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.908.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07927, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(075681.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

EXEGEKLEKTIK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 117.890.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société PRIORITY CAPITAL GROWTH INC., avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

ici représentée par Madame Stella Battista, conseil fiscal, demeurant à Aspelt et Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, demeurant à Grevenmacher,

en vertu d'une résolution datée du 8 octobre 1998 et d'une décision de l'associé unique datée du 2 octobre 1998, lesquelles sont restées annexées à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 1999, numéro 4.949 du répertoire, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 13 octobre 1999, volume 911B, folio 2, case 12.

2. La société CHANCE INTERNATIONAL LTD, avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, 325 Waterfront Drive, Wickhams Cay, Road Town,

ici représentée par Madame Stella Battista, conseil fiscal, demeurant à Aspelt et Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, demeurant à Grevenmacher,

en vertu d'une résolution datée du 8 octobre 1998 et d'une décision de l'associé unique datée du 2 octobre 1998, lesquelles sont restées annexées à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 1999, numéro 4.950 du répertoire, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 13 octobre 1999, volume 911B, folio 3, case 1.

Lesquels comparants, représentés comme ditci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actionsci-après créées, une société sous forme de société anonyme holding, sous la dénomination de EXEGEKLEKTIK S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Schuttrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt euros (EUR 120,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 2^e mercredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- PRIORITY CAPITAL GROWTH LTD, préqualifiée, cinq cents actions	500
2.- CHANCE INTERNATIONAL LTD, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais - Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

A) Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, né le 16 juillet 1960 à Luxembourg et demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang,

B) Monsieur François Peusch, expert-comptable, né le 4 septembre 1949 à Echternach et demeurant à L-5854 Alzingen, 54, rue Langheck,

C) Monsieur Carlo Lettal, conseil fiscal, né le 10 mars 1961 à Grevenmacher et demeurant à L-6743 Grevenmacher, 7, rue Kummert.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société SOFINTER GESTION, S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille douze.

5.- Le siège social est fixé à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Munsbach.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Battista, C. Lettal, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 61, case 9. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2006.

P. Bettingen.

(075302.3/202/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

DORWOOD S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 117.918.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of June.

Before us, Maître Henri Beck, notary residing at Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr René Faltz, lawyer, residing in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

2.- Mr Tom Felgen, lawyer, residing in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

here represented by Mr René Faltz, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on June 28th, 2006, which proxy, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of DORWOOD S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is to give advice and to assist from an administrative point of view the companies of one or more families. The company may for the execution of its object execute all analytical technical, administrative and economic work.

The corporation may carry out any, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), consisting of one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid in.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fourth Monday of June at 2 p.m. and for the first time in two thousand seven.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, two thousand six.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1.- Mr René Faltz, lawyer, residing in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, five hundred shares	500
2.- Mr Tom Felgen, lawyer, residing in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1,000

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Evaluation - Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,300.-.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.

2. Are appointed as directors:

- Mr Nicolas A. Maurice, fund manager, residing in CH-8008 Zurich, Südstrasse 11;

- Mr René Faltz, lawyer, residing in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

- Mr Kurt Nauer, General Manager, residing in L-8344 Olm, 7, rue Roosevelt.

3. Has been appointed statutory auditor:

The company EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A., having its registered office in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscribed at the register of commerce in Luxembourg, under the number B 84.588.

4. The address of the Corporation is set at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Faltz, Avocat-avoué, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

2.- Monsieur Tom Felgen, Avocat-avoué, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, ici représentée par Monsieur René Faltz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juin 2006,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de DORWOOD S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet de donner des conseils et d'assister d'un point de vue administratif les sociétés d'une ou plusieurs familles. La société pourra, pour l'exécution de son objet social, exécuter tous travaux d'analyse technique, administrative et économique.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille sept.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille six.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

- 1.- Monsieur René Faltz, Avocat-avoué, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;
- 2.- Monsieur Tom Felgen, Avocat-avoué, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Nicolas A. Maurice, gérant de fortunes, demeurant à CH-8008 Zurich, Südstrasse 11;
 - Monsieur René Faltz, Avocat-avoué, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;
 - Monsieur Kurt Nauer, Directeur Général, demeurant à L-8344 Olm, 7, rue Roosevelt.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 84.588.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Faltz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 juin 2006, vol. 362, fol. 34, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 2006.

H. Beck.

(075638.3/201/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ProLogis SPAIN VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.906.

Le bilan et l'affectation des des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par P. Cassells

Gérant

(075683.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

EVROPA NOSTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 51, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 111.145.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 juillet 2006.

ÄERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(075685.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**CLCT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE CHAUDRONNERIE ET DE TUYAUTERIE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 60.507.

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE CHAUDRONNERIE ET DE TUYAUTERIE S.A., en abrégé CLCT S.A., avec siège social à Esch-sur-Alzette, rue Romain Fandel, Zone Industrielle Um Monkeler, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.507,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 13 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 24 novembre 1997.

Le capital social a été converti en euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 juin 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1312 du 10 septembre 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1440 du 4 octobre 2002.

Le capital de la société s'élève au montant de trente et un mille six cent cinquante euros (EUR 31.650,-), représenté par mille deux cent soixante-six (1.266) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges Gretd, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Liliane Watgen, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

2.- Adaptation de l'article 5 des statuts à la conversion du capital social en euros du 25 juin 2002 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille six cent cinquante euros (EUR 31.650,-), représenté par mille deux cent soixante-six (1.266) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

4.- Modification de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

5.- Nomination de Monsieur Eric Le Bail en tant qu'administrateur-délégué.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 5 des statuts à la conversion du capital social en euros du 25 juin 2002 pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille six cent cinquante euros (EUR 31.650,-), représenté par mille deux cent soixante-six (1.266) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006, avec pouvoir de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière:

Monsieur Eric Le Bail, gérant de société, demeurant à F-57290 Fameck, 25, rue des Ducs de Bar.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, G. Gredt, L. Watgen, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 juillet 2006, vol. 362, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 juillet 2006.

H. Beck.

(075707.3/201/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**CLCT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE CHAUDRONNERIE ET DE TUYAUTERIE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 60.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juillet 2006.

H. Beck.

(075709.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

M.V. OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 105.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(075693.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

WEST LUXCON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.810.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(075696.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

LM INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.083.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07943, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(075734.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

LAMA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.082.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(075736.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

OPALINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.437.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075843.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

84665

GITTE LANDGREBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R. C. Luxembourg B 103.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

(075758.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

DISCUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 74.831.

—
Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(075842.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

MATTERHORN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.141.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075844.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SHERWOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 98.161.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(075860.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ANIMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 104.945.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour ANIMA INTERNATIONAL S.A.

Signature

(075863.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

84666

CONAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.798.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(075866.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.777.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075867.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

LAMBERTI CHINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 91.001.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(075868.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

VENUSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.073.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(075869.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INVESTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.852.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075928.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

OBRONA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 90.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075879.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

OBRONA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 90.358.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075876.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

OBRONA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 90.358.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075873.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

HUGKAZKO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 106.022.

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HUGKAZKO HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société fut constituée suivant acte du notaire instrumentant, daté du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C, le 9 juin 2005, sous le numéro 553.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.022.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C numéro 997 du 22 mai 2006.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Madame Corinne Waldung, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Emilie Bovrisse, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel Ripplinger, employée privée, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de deux millions sept cent vingt-trois mille euros (2.723.000,- EUR) à un montant de deux cent vingt-trois mille euros (223.000,- EUR) par annulation de deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et moyennant remboursement du produit de la prédite réduction de capital aux actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

2.- Autorisation au Conseil d'Administration de la Société à faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de la résolution à prendre sub 1.-.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent vingt-trois mille euros (223.000,- EUR) représenté par vingt-deux mille trois cents (22.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) chacune.»

II) Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cent soixante-douze mille trois cents (272.300) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux millions sept cent vingt-trois mille euros (2.723.000,- EUR), sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de deux millions sept cent vingt-trois mille euros (2.723.000,- EUR) représenté par deux cent soixante-douze mille trois cents (272.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action à un montant de deux cent vingt-trois mille euros (223.000,- EUR) représenté par vingt-deux mille trois cents (22.300) actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), moyennant remboursement en numéraire du produit de la prédite réduction de capital, soit de la somme de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) aux actionnaires existants de la Société, au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide à cet effet d'annuler deux cent cinquante mille (250.000) actions existantes de la Société d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront et à l'annulation des toutes les deux cent cinquante mille (250.000) actions, ainsi qu'au remboursement au prorata aux actionnaires actuels de la Société, le produit de la réduction de capital, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-avant décidée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent vingt-trois mille euros (223.000,- EUR) représenté par vingt-deux mille trois cents (22.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Waldung, E. Bovrisse, C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2006, vol. 905, fol. 53, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(075242.3/239/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

HUGKAZKO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(075246.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**F.L.Q.G.E.A., FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE QI GONG ET D'ETUDES ASIATIQUES,
A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 15, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg F 3.521.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le 25 juillet, les soussignés membres fondateurs:

- Madame Marie-Josée Beckius-Winkel, demeurant à L-5364 Schrassig, 18, rue de Luxembourg, retraitée, de nationalité luxembourgeoise,
 - Madame Odette Berchem-Simon, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, retraitée, de nationalité française,
 - Monsieur Julien Lucas, demeurant à L-2267 Luxembourg, 15, rue d'Orange, magistrat, de nationalité luxembourgeoise,
 - Monsieur François Winkel, demeurant à L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains, instituteur, de nationalité luxembourgeoise,
 - Madame Sylviane Winkel-Pichelin, demeurant à L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains, professeur de Qi Gong et de Yoga, de nationalité française,
- créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Titre I^{er}.- Dénomination, siège social, objet et durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE QI GONG ET D'ETUDES ASIATIQUES, A.s.b.l., association sans but lucratif, en abrégé F.L.Q.G.E.A., A.s.b.l. Le siège de l'association est établi à L-2267 Luxembourg, 15, rue d'Orange, et pourra être transféré dans tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

Art. 2. L'association a pour objet:

- de soutenir toute initiative visant à développer l'art du Qi Gong (Chi Kung) et des études asiatiques pour défendre leurs valeurs culturelles d'origine dans les domaines de la vie socioculturelle, notamment ceux des arts, de l'éducation, du sport, de la recherche, de la santé etc;
- la définition du contenu et des méthodes de l'enseignement dans le respect et la défense des traditions millénaires des pays asiatiques avec notamment l'authenticité de l'état d'esprit du Qi Gong;
- de servir comme lien entre les différents pratiquants de Qi Gong comme enseignants professionnels ou pratiquants comme activité de loisir ainsi qu'entre les étudiants du Grand-Duché de Luxembourg;
- la représentation des enseignants, des étudiants et des pratiquants auprès des autorités publiques et partout où besoin en sera;
- la représentation des enseignants, des étudiants et des pratiquants du Grand-Duché de Luxembourg au sein des fédérations internationales;
- la propagation du Qi Gong et des études asiatiques ainsi que la défense de leur cause dans toutes les circonstances où ceci pourrait s'avérer nécessaire;
- la délivrance respectivement l'homologation des diplômes et des certificats sanctionnant la formation des enseignants;
- de faire connaître et reconnaître la pratique du Qi Gong comme un art ayant pour objectif d'entretenir la forme, la santé physique et psychique de ses pratiquants.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. Un règlement interne pourra être établi.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Titre II.- Membres fondateurs, actifs enseignants, pratiquants, étudiants et membres d'honneur

Art. 6. L'association se compose:

- de membres fondateurs: sont membres fondateurs les personnes désignées par l'article 7, la qualité de membre fondateur est acquise pour toute la durée de l'association;
- de membres actifs enseignants constitués par des enseignants dûment formés et par des associations luxembourgeoises, lesquelles sont représentées par un délégué dûment formé et mandaté;
- de membres pratiquants;
- de membres étudiants;
- de membres d'honneur.

Le nombre des membres actifs est illimité mais ne peut être inférieur à trois. Peut adhérer comme membre actif enseignant toute personne physique ou morale en accord avec les buts de l'association, présentant les qualifications nécessaires et parrainée par deux membres du conseil d'administration. Les délégués des associations membres ainsi que les membres pratiquants et étudiants ne disposent que de voix consultatives aux assemblées générales sans droit de vote. La qualité de membre, quelle que soit sa nature, est conférée par le conseil d'administration qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

Art. 7. Les membres fondateurs sont:

- Marie-Josée Beckius, 18, rue de Luxembourg, Schrassig (retraîtée);
- Odette Berchem, 2, rue Jean Engling, Luxembourg (retraîtée);
- Julien Lucas, 15, rue d'Orange, Luxembourg (magistrat);

François Winkel, 57, rue des Romains, Niederdonven (instituteur);
Sylviane Winkel, 57, rue des Romains, Niederdonven (professeur de Qi Gong et de Yoga).

Art. 8. La qualité de membre se perd par la démission notifiée par simple lettre adressée au président de l'association. Est réputé démissionnaire après le délai d'un mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant. En cas de préjudice moral ou matériel grave causé à la fédération, à d'autres associations affiliées ou à la cause et au prestige du Qi Gong, la radiation pourra être prononcée par le conseil d'administration. Il en est de même en cas d'infraction grave aux statuts de la fédération ou aux règlements édictés par celle-ci et en cas de refus de se conformer aux décisions prises par la fédération. Les membres exclus ou démissionnaires ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, elle est convoquée par le conseil d'administration une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association. La convocation mentionnant l'ordre du jour est adressée par lettre individuelle au moins huit jours avant l'assemblée. L'assemblée générale doit se réunir obligatoirement si 2/3 au moins des membres actifs en font la demande. Chaque membre actif présent peut être porteur d'une procuration au maximum. Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre. Les résolutions des assemblées générales sont prises à la majorité simple des voix émises présentes.

Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste et sont consignées dans un registre de procès-verbaux et signées par le président et le secrétaire. Ce registre est à tout moment à la disposition des membres qui peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre.

Art. 10. Tous les membres actifs enseignants ont un droit de vote égal à l'assemblée générale sauf les représentants des associations luxembourgeoises qui ne disposent que de voix consultatives ainsi que les membres pratiquants et étudiants. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Le vote se fera à main levée.

Art. 11. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire et d'après les modalités prévues aux articles huit et vingt de la loi du 21 avril 1928.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 12. L'association est dirigée et gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. La durée du mandat des administrateurs est de trois ans, ils sont rééligibles par tiers chaque année et en tout temps ils peuvent être démissionnaire. Le conseil d'administration répartit en son sein les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier et assesseur.

Art. 13. Les candidats pour le conseil d'administration doivent avoir la majorité d'âge et jouir du plein exercice de leurs droits civils. En dehors des membres fondateurs, ils devront depuis au mois 3 exercices, justifier d'un enseignement régulier au Luxembourg ainsi qu'au moins 3 années d'affiliation à la fédération. De plus, ils devront être domiciliés au moins depuis 3 ans consécutifs au Grand-Duché de Luxembourg. Les lères élections auront lieu 3 ans après la création de l'association.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié de ses membres. Toute décision est prise à la majorité simple des membres élus du conseil, en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 15. La compétence du conseil d'administration s'étend à tout ce qui n'est pas réservé par la loi aux assemblées générales, il convoque celles-ci et en établit l'ordre du jour. L'association est engagée par la signature conjointe du président et d'un autre administrateur.

Art. 16. Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permette de présenter une situation en recettes et dépenses. Il fait établir en fin d'exercice une situation active et passive qui est soumise à l'assemblée générale pour approbation. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Titre V.- Cotisations, ressources, dispositions financières, liquidation

Art. 17. Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations.

Art. 18. Les ressources de l'association comprennent:

- Le montant des cotisations;
- Les sommes perçues en contrepartie des prestations de services fournies par l'association;
- Les subventions de l'Etat, des communes ou de tout autre organisme public ou privé;
- Les libéralités.

Art. 19. Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites. Les frais et débours occasionnés par l'exercice de leur fonction peuvent leur être remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Art. 20. En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration sera chargé de la liquidation des biens. Les biens seront affectés à une ou à des associations ou institutions poursuivant des buts similaires à ceux annoncés à l'article 2.

Ainsi fait à Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signatures
Membres fondateurs

Assemblée générale

Dans le cadre de l'assemblée générale constituante, réunie en assemblée générale extraordinaire en date du 25 juillet 2006, les résolutions suivantes ont été arrêtées à l'unanimité:

1. Sont nommés comme administrateurs:

- Madame Marie-Josée Beckius-Winkel;
- Madame Odette Berchem-Simon;
- Monsieur Julien Lucas;
- Monsieur François Winkel;
- Madame Sylviane Winkel-Pichelin.

2. La cotisation initiale à verser par les membres fondateurs est fixée à 20 EUR.

3. L'assemblée générale charge le conseil d'administration de la mise en route de l'association et des formalités à accomplir en vue des agréments à obtenir de la part des ministères et administrations concernés.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09741. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075564.3//145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

FIDUCIAIRE ROYAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.213.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.
Signature

(075871.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

DOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 110.785.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES
Administrateur
Signature

(075872.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

PUBLIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour PUBLIFUND
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signature

(075930.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

84672

INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 47.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(075909.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 47.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, . LSO-BS08155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(075908.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 47.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08157, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(075907.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 47.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(075905.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

INTERNATIONAL SHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 47.239.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08153, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(075903.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.
